



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE**



Agence des
aires marines protégées

A Arcachon, le jeudi 8 décembre 2011

Communiqué de presse

Projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert :
l'enquête publique sera ouverte du 26 décembre 2011 au 2 février 2012.

Après deux ans de concertation, le préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, Patrick Stéfani et le préfet maritime de l'Atlantique, Anne-François de Saint Salvy, avec l'appui technique de l'Agence des aires marines protégées qui a mis en place une mission d'étude à Arcachon, proposent un projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert.

Les préfets et la mission d'étude souhaitent souligner la qualité de l'investissement des acteurs de la mer dans la définition de ce projet.

Le projet soumis à enquête publique reprend les orientations présentées lors du comité de concertation du 8 novembre à Lanton. Le périmètre a fait l'objet d'une légère modification pour exclure les prés salés Ouest et Est de la Teste-de-Buch. Le conseil de gestion retenu comprendra 60 membres.

L'enquête publique

Le projet finalisé sera soumis à enquête publique du **lundi 26 décembre 2011 au jeudi 2 février 2012 inclus, une commissaire-enquêtrice a été nommée à cette fin**. Le dossier d'enquête et un registre d'enquête publique seront disponibles dans chacune des dix mairies du littoral concernées sur le bassin d'Arcachon : Lège-Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton, Audenge, Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch et Arcachon.

Le dossier sera également consultable dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à Arcachon et à Bordeaux.

Ce dossier comprend :

- >les sept orientations de gestion partagées entre connaissance, protection du milieu marin, et développement durable des activités,
- >le périmètre de parc,
- >la composition de conseil de gestion.

Chacun pourra s'exprimer et apporter des suggestions sur le projet en consignant son avis sur les registres d'enquête ou auprès de la commissaire-enquêtrice. Elle tiendra des permanences dans chaque mairie et dans les locaux de la DDTM à Arcachon et à Bordeaux selon un calendrier prédéfini

Consultation des organismes, communes et services de l'Etat

Parallèlement, les organismes, les services de l'Etat ainsi que les communes concernés par le projet de parc naturel marin seront officiellement consultés pour donner leur avis sur le projet de parc.

Contact presse :

Préfecture de Gironde/Aquitaine : Sophie Billa : 05 56 90 60 18 / 06 07 62 05 99

Préfecture maritime de l'Atlantique : LV Ingrid Parrot : 02 98 22 07 28 / 06 71 90 96 92

Agence des aires marines protégées : Fabienne Quéau : 02 98 33 34 93 / 06 87 89 25 47